



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2001/NGO/145
13 février 2001

Original: ANGLAIS ET
FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquante-septième session

Point 11 c) de l'ordre du jour provisoire

DROITS CIVILS ET POLITIQUES ET, NOTAMMENT:
LIBERTÉ D'EXPRESSION

Exposé écrit*/ présenté par Reporters sans frontières-International, organisation non
gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[2 février 2001]

*/
d'édition. Exposé écrit publié tel quel, en anglais et français, sans avoir été revu par les services

LA LIBERTE DE LA PRESSE EN TUNISIE

La censure est un élément fondamental de l'Etat policier mis en place par le président Ben Ali. La presse, qu'elle soit privée ou officielle, se caractérise aujourd'hui par une uniformité de ton. Toute information susceptible de constituer une critique du régime est, de fait, interdite, même dans des secteurs qui semblent éloignés des enjeux de pouvoir (environnement, patrimoine culturel, etc.). Avant leur publication, les articles politiquement sensibles sont préalablement adressés au ministère de l'Intérieur. Mais les journalistes devançant souvent les ordres et l'autocensure prévaut dans les rédactions.

L'administration a transformé le dépôt légal, au départ une simple formalité d'archivage, en instrument de censure préalable. En effet, toute édition d'un journal doit être soumise à un dépôt au ministère de l'Intérieur avant d'être diffusée. Le refus d'enregistrement de la part du ministère constitue une interdiction *de facto*. Par ailleurs, plusieurs demandes de publication de nouveaux titres sont restées sans réponse. Le 16 novembre, par exemple, Sihem Ben Sedrine, dépose au ministère de l'Intérieur un dossier pour la publication d'un nouveau titre *Kalima*. Les services de l'administration policière refusent de lui délivrer un récépissé. Suite à cette interdiction, la journaliste a décidé de créer un webmagazine *www.kalima.com*. Mais les autorités ont voulu également maîtriser l'émergence d'Internet. En 1996, Internet est enfin autorisé, mais reste étroitement contrôlé par l'Etat, avec la création de l'Agence tunisienne internet (ATI) qui exerce une tutelle sur les deux seuls fournisseurs d'accès au réseau mondial. Ces deux sociétés privées, *planet.tn* et *globalnet.tn*, sont en réalité liées au pouvoir, l'une étant dirigée par la fille du président Ben Ali et la seconde par un proche de la famille Ben Ali. Et l'accès à certains sites comme *www.kalima.com* ou www.rsf.fr (le site de Reporters sans frontières) dont les adresses ont été enregistrées préalablement est bloqué en permanence.

L'année 2000 a été marquée par la grève de la faim de Taoufik Ben Brik en avril et mai. Le journaliste du quotidien français *La Croix* et des agences de presse *Infosud* et *Syfia*, voulait protester contre le harcèlement constant de la part des autorités tunisiennes : menaces téléphoniques anonymes, coupures de ses lignes de téléphone et de fax, surveillance policière de son domicile, confiscation de son passeport, voiture vandalisée, injures, agressions, etc.

D'autres journalistes qui ont osé critiquer le régime, ont été menacés en 2000 et 2001. Le 15 décembre 2000, Sihem Bensedrine, directrice de l'hebdomadaire *Kalima*, est frappée par des policiers alors qu'elle se rendait au ministère de la Santé pour remettre au ministre une pétition de protestation contre le licenciement abusif de Moncef Marzouki de la Faculté de médecine de Sousse. Quelques heures avant cette agression, Sihem Bensedrine avait constaté que sa voiture avait été complètement fouillée. Un couteau à cran d'arrêt avait été déposé en évidence sur la banquette arrière, ce qui constitue, à ses yeux, une menace de mort. Le 26 janvier 2001, plusieurs dizaines de policiers en civil se sont postés devant le domicile de Taoufik Ben Brik. Une centaine de personnes était alors réunies chez le journaliste tunisien à l'occasion d'une conférence de presse pour le lancement du journal *Kaws el Karama (L'Arc de la Dignité)*, dirigé par son frère, Jalel Zoghلامي. Les policiers ont alors empêché toute personne d'entrer dans la maison de Taoufik Ben Brik et ont poursuivi certaines autres qui en sortaient. Un militant du mouvement étudiant, Slah Hind, a été frappé par les policiers. Ces derniers ont également confisqué aux personnes qui sortaient de chez Taoufik Ben Brik des exemplaires du journal. Le numéro 1 de *Kaws el Karama* était titré en "Une" : "Ben Ali, treize ans, basta !" Il contenait un dossier intitulé "Pour la démocratie en Tunisie". L'éditorial était signé Taoufik Ben Brik et plusieurs contributions de journalistes étrangers figuraient dans ce numéro.

Le 12 janvier, les autorités tunisiennes ont procédé à la saisie, à l'imprimerie, du numéro 198 de l'hebdomadaire *El Mawkif*. Les autorités n'ont fourni aucune explication à cet acte. Ce numéro contenait le manifeste de la Conférence nationale sur les libertés et la démocratie qui s'est tenue à Tunis le 1^{er} juillet 2000, ainsi que des articles sur les récents procès des défenseurs des droits de l'homme. Cet hebdomadaire, organe du Rassemblement socialiste progressiste, est, en raison de ses prises de position indépendante le seul journal d'opposition qui soit privé de la subvention publique et des insertions publicitaires allouées par l'Etat et les entreprises publiques et semi -publiques.

Deux journalistes d'obédience islamiste sont emprisonnés depuis 1992. Hamadi Jebali, directeur de l'hebdomadaire *Al Fajr*, organe officieux du mouvement islamiste Ennahda, a été condamné par la cour militaire de Tunis à seize ans de prison pour "agression dans l'intention de changer la nature de l'Etat" et "appartenance à une organisation illégale". Il venait de purger une peine d'un an de prison après avoir été condamné, le 31 janvier 1991, pour avoir publié un article qui critiquait le système des tribunaux militaires. Abdellah Zouari, également collaborateur d'*Al Fajr*, a été arrêté le 12 avril 1991, et condamné à onze ans de prison pour "appartenance à une organisation illégale". Les deux journalistes ont été jugés le 28 août 1992, en compagnie de 277 membres du mouvement Ennahda, pour "complot islamiste", où les standards internationaux en matière de procès équitables n'ont pas été respectés (accusations imprécises, tortures, détentions arbitraires, accès limités aux avocats, etc.). Depuis leur condamnation, Hamadi Jebali et Abdellah Zouari sont emprisonnés dans des conditions difficiles : cellules surpeuplées, difficultés à se procurer des médicaments, obstacles pour les visites des familles, pressions sur les avocats, etc.
